

# 4<sup>e</sup> ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE PROMOTION SAGUENAY INC.

**P**rocès-verbal de l'assemblée des administrateurs de Promotion Saguenay inc., tenue en date du 18 octobre 2018, à 13 h au Salon de la mairesse.

## Sont présents :

Mme Josée Néron, *maïresse et présidente*  
M. Michel Potvin, *conseiller municipal*  
M. Jean-Marc Crevier, *conseiller municipal*  
M. Éric Rousseau, *Industrie*  
Mme Nathalie Lajoie, *Syndicat*  
Mme Marlène Bouchard, *Enseignement*  
M. Gérald Savard, *MRC du Fjord*  
Mme Lise Bernier, *Professionnel*  
Mme Caroline Giroux, *Commerce et détail*  
M. Pierre-Philippe Tremblay, *Agriculture et agroalimentaire*  
Mme Marie-Élaine Riou, *Culture*

## Sont absents :

M. Martin Harvey, *conseiller municipal*  
M. Éric Larouche, *Tourisme*  
M. Gilles Déry, *Communautaire*

## Assistent également à la rencontre :

M. Patrick Bérubé, *directeur général*  
Mme Martine Racine, *directrice aux finances*

∞ - ∞

## 1. MOT DE LA PRÉSIDENTE

La présidente souhaite la bienvenue à tous et invite M. Patrick Bérubé, nouveau directeur général de Promotion Saguenay, à prendre la parole et à se présenter. La présidente explique le processus de nomination de M. Bérubé lors du conseil de ville extraordinaire précisant que sa nomination l'a été de façon unanime. Mme Néron souhaite également la bienvenue à Mme Marie-Élaine Riou, représentant la culture, nouvellement nommée au sein du conseil d'administration de Promotion Saguenay.

## 2. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Ouverture de l'assemblée régulière des membres sous la présidence de Mme Josée Néron. Le quorum étant constaté, la présidente déclare l'assemblée ouverte.

2018-0196

## 3. LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR M. Gérald Savard  
APPUYÉ PAR Mme Lise Bernier

## D'AJOUTER les points suivants au Varia :

- 12.1. Dépôt du contrat de travail du directeur général;
- 12.2. Lettre CNESST;
- 12.3. Assurance collective;
- 12.4. Épinglette corporative;

**ET D'ACCEPTER** le projet de l'ordre du jour en laissant le point varia ouvert.  
ADOPTÉE à l'unanimité.

#### **4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

2018-0197

##### **4.1. Lecture et adoption du procès-verbal du 10 septembre 2018;**

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Marlène Bouchard  
APPUYÉ PAR M. Michel Potvin

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 10 septembre 2018 avec les modifications suivantes :

- Au point 6.2. « Que soient entérinées les recommandations aux mouvements de personnel présentés en annexe; »
- Au point 7.1. « M. Lemieux, directeur général, fait la lecture de la lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, monsieur Martin Coiteux, et annonce la contribution supplémentaire dans le Fonds de développement des territoires (FDT). Le montant total alloué est de 1 170 543 \$, une augmentation de 114 560 \$, comparativement à l'année 2018; »
- Au point 11. « M<sup>e</sup> Dion explique aux membres du conseil d'administration les impacts de l'adoption du projet de Loi n° 122 ainsi que du rôle et des responsabilités des administrateurs. »

ADOPTÉE à l'unanimité.

#### **5. GOUVERNANCE**

##### **5.1. Suivi des rapports de vérification;**

La présidente invite les membres du conseil d'administration à prendre connaissance des rapports en question et précise que des communications ont été envoyées à chacun des organismes visés afin que les recommandations soient mises en place.

Mme Néron précise que depuis son élection à la mairie, Promotion Saguenay a mis en place plusieurs de ces recommandations et qu'un suivi sur le plan d'action à mettre en œuvre sera fait aux membres du conseil d'administration, lors de la rencontre prévue en décembre 2018.

2018-0198

##### **5.2. Création de trois comités : gouvernance et éthique, ressources humaines, et vérification;**

**CONSIDÉRANT** que le conseil d'administration de Promotion Saguenay souhaite mettre sur pied des comités statutaires pour l'aider à bien remplir sa fonction de gestion stratégique et de surveillance de l'organisation;

**CONSIDÉRANT** l'importance de mettre en place un comité d'éthique et de gouvernance visant principalement aux règles et aux pratiques de la gouvernance, aux questions relatives à l'éthique et à la déontologie, ainsi qu'aux politiques de communication et de diffusion de l'information;

**CONSIDÉRANT** l'importance de mettre en place un comité des ressources humaines visant principalement à la mise en place des politiques des ressources humaines, à l'élaboration des critères d'évaluation de la direction générale, ainsi qu'à son évaluation;

**CONSIDÉRANT** l'importance de mettre en place un comité de vérification visant principalement à l'intégrité de l'information financière, à la vérification interne et externe, aux états financiers, à la mise en place de mécanismes de contrôle interne, et à l'utilisation optimale des ressources;

**À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :**

PROPOSÉ PAR M. Jean-Marc Crevier  
APPUYÉ PAR M. Pierre-Philippe Tremblay

**QUE** soit constitué le comité de gouvernance et d'éthique et que celui-ci soit composé de :

- Mme Marlène Bouchard;
- Mme Lise Bernier;
- M. Jean-Marc Crevier;

**QUE** soit constitué le comité des ressources humaines et que celui-ci soit composé de :

- Mme Nathalie Lajoie;
- Mme Marie-Élaine Riou;
- Mme Caroline Giroux;
- M. Pierre-Philippe Tremblay;
- M. Martin Harvey;

**ET QUE** soit constitué le comité de vérification et finances et que celui-ci soit composé de :

- M. Éric Rousseau;
- M. Michel Potvin;
- M. Éric Larouche;

ADOPTÉE à l'unanimité.

**5.3. Planification stratégique;**

La présidente informe le conseil d'administration que le directeur général devra présenter un plan de restructuration de l'organisation d'ici la fin de l'année 2018. Un lac-à-l'épaule sera planifié dans les prochaines semaines afin de réaliser une planification stratégique de Promotion Saguenay. Un professionnel externe pourrait être engagé afin d'accompagner les membres du conseil d'administration.

Les membres du conseil d'administration expriment le désir de recevoir davantage d'information directement des différents directeurs, et ce, afin de se faire une meilleure idée de l'organisation avant le lac-à-l'épaule. Ces derniers expriment également le souhait de vouloir visiter les bureaux de l'organisation.

**6. FINANCES**

2018-0199

**6.1. Déclaration de la direction en rapport avec les responsabilités statutaires des administrateurs;**

**CONSIDÉRANT** que le dépôt de la déclaration de la direction en rapport avec les responsabilités statutaires des administrateurs est nécessaire;

**CONSIDÉRANT** la pertinence de déposer ce document de façon périodique;

**CONSIDÉRANT** qu'un vote a été demandé afin d'en fixer la fréquence;

**À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ :**

**QUE** soit déposée annuellement, lors de la rencontre du conseil d'administration précédant l'assemblée générale annuelle, la déclaration en rapport avec les responsabilités statutaires des administrateurs.

2018-0200

**6.2. Listes des chèques de juillet et août 2018;**

Déclaration d'intérêt de M. Pierre-Philippe Tremblay, *Domaine Le Cageot*, Mme Caroline Giroux, *La Maison O'Gelato & Cacao*, M. Gérald Savard en regard à *Les entreprises Pearson* et M. Gilles Déry, *CQRDA* dans les listes des chèques de juillet et août 2018. Les listes des chèques sont adoptées avec certaines réserves.

**CONSIDÉRANT** les chèques émis en juillet et août 2018;

**À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :**

PROPOSÉ PAR M. Gérald Savard  
APPUYÉ PAR M. Jean-Marc Crevier

**QUE** soient ratifiés les chèques émis en juillet et août 2018 excluant les chèques suivants qui doivent être ratifiés avec réserve : # 16254 à # 16280, # 16388 à # 16414 et # 16442, un avis juridique nous sera fourni.  
ADOPTÉE à l'unanimité.

**6.3. Révision des processus comptables;**

Le directeur général informe le conseil d'administration que le processus comptable est en cours de changement afin de l'alléger.

2018-0201

**6.4. Solutions bancaires par Internet et mobile;**

**CONSIDÉRANT** les frais de retard qui nous sont chargés dû au délai de paiement de ces fournisseurs;

**CONSIDÉRANT** la nature des dépenses reliées aux fournisseurs listés;

**À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :**

PROPOSÉ PAR Mme Caroline Giroux  
APPUYÉ PAR Mme Lise Bernier

**QUE** soit autorisé le paiement via les services bancaires par Internet et mobile pour les fournisseurs suivants : Bell Canada (et entreprises connexes), Énergir, Telus, Hydro-Québec, Xerox, Waste Management, Pitney Bowes, Neopost, Purolator et tous autres fournisseurs dont la dépense est de nature courante;

**QUE** soit approuvée via courriel la liste de cesdits paiements par un signataire autorisé du conseil d'administration;

**QUE** soit autorisée la direction générale, à signer, via les solutions bancaires par Internet et mobile de la Banque Nationale, le paiement de ces fournisseurs;

**ET QUE** ces paiements soient autorisés en tout temps par deux signataires autorisés, soit la direction générale, la direction générale adjointe/vice-présidente exécutive ou la direction aux finances.

ADOPTÉE à l'unanimité.

**6.5. Budget 2019 - Résolution VS-CM-2018-429;**

La présidente nous informe que la Ville de Saguenay prévoit une coupure de 3 millions de dollars au budget 2019 de Promotion Saguenay et que des informations doivent être acheminées à la trésorerie de Ville de Saguenay sur les coupures effectuées.

2018-0202

**6.6. Actif net non affecté au 31 décembre 2017;**

**CONSIDÉRANT** que Promotion Saguenay a un actif net non affecté au 31 décembre 2017 de 2 093 082 \$;

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Saguenay désire obtenir cette somme afin de combler son budget 2019;

**À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :**

PROPOSÉ PAR M. Gérald Savard  
APPUYÉ PAR M. Pierre-Philippe Tremblay

**QUE** soit transférée la somme de 2 093 082 \$ à la Ville de Saguenay.  
ADOPTÉE à l'unanimité.

## **7. ADMINISTRATION**

### **7.1. Demande d'accréditation syndicale;**

La présidente et le directeur général informent le conseil d'administration de la démarche de demande d'accréditation syndicale initiée par les employés de Promotion Saguenay.

2018-0205

### **7.2. Demande d'accès à l'information – Gestion et registre;**

**CONSIDÉRANT** que l'article 1 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels stipule que cette loi est applicable « aux documents détenus par un organisme public dans l'exercice de ses fonctions »;

**CONSIDÉRANT** que l'article 3 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels définit que les organismes municipaux sont des organismes publics;

**CONSIDÉRANT** que l'article 5 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels prévoit à son alinéa 2.1 que « tout organisme dont le conseil d'administration est formé d'au moins un élu municipal siégeant à ce titre et dont une municipalité ou une communauté métropolitaine adopte ou approuve le budget ou contribue à plus de la moitié du financement » sont des organismes municipaux;

**CONSIDÉRANT** qu'à la lecture de l'article 5 alinéa 2.1 Promotion Saguenay rencontre les critères qui permettent, en application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, d'être défini comme étant un organisme municipal;

**CONSIDÉRANT** que l'article 8 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels prévoit que « La personne ayant la plus haute autorité au sein d'un organisme public exerce les fonctions que la présente loi confère à la personne responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels »;

**CONSIDÉRANT** que la délégation doit être faite par écrit et qu'un avis écrit de cette délégation doit être transmis à la Commission d'accès à l'information;

#### **À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :**

PROPOSÉ PAR Mme Lise Bernier  
APPUYÉ PAR M. Gérald Savard

**QUE** M. Patrick Bérubé, directeur général, soit délégué responsable de l'accès à l'information;

**QUE** Mme Nadia Tremblay agisse comme substitut en l'absence de M. Patrick Bérubé;

**QUE** M. Patrick Bérubé, directeur général, ou son substitut soit autorisé à exercer les fonctions prévues à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels;

**ET QUE** le conseil d'administration transmette l'avis écrit de la nomination de M. Patrick Bérubé, directeur général, à la Commission d'accès à l'information.

ADOPTÉE à l'unanimité.

2018-0203

### **7.3. Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (FQIS);**

**CONSIDÉRANT** que le Gouvernement du Québec a dévoilé le 10 décembre 2017 le *Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023*, dans lequel il est prévu de conclure des alliances pour la solidarité dans chacune des régions;

**CONSIDÉRANT** que le développement des collectivités a été identifié comme l'une des onze priorités du Saguenay-Lac-Saint-Jean dans le cadre de la *Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022*. La lutte à la pauvreté y est inscrite comme l'une des composantes du développement des collectivités;

**CONSIDÉRANT** que le comité régional de sélection du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) a décidé, lors de sa réunion du 27 juin 2018, de créer une nouvelle table régionale de lutte à la pauvreté et qu'il a également désigné l'organisme Promotion Saguenay pour agir à titre de fiduciaire de l'Alliance pour la solidarité;

**CONSIDÉRANT** qu'à titre de fiduciaire de l'Alliance pour la solidarité au Saguenay-Lac-Saint-Jean, Promotion Saguenay aura comme principale responsabilité la gestion de l'enveloppe budgétaire découlant de l'entente;

**CONSIDÉRANT** que la conclusion d'une entente permettra de mieux coordonner la lutte contre la pauvreté au niveau local et régional;

**À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :**

PROPOSÉ PAR M. Éric Rousseau

APPUYÉ PAR M. Pierre-Philippe Tremblay

**QUE** Promotion Saguenay agisse à titre de fiduciaire de l'Alliance pour la solidarité au Saguenay-Lac-Saint-Jean;

**ET QUE** la présidente, Mme Josée Néron, soit autorisée à signer l'entente pour et au nom de Promotion Saguenay.

ADOPTÉE à l'unanimité.

## **8. SERVICE AUX ENTREPRISES**

### **8.1. Présentation - Projet d'incubateurs;**

2018-0204

#### **8.1.1. Projet de mise en place et exploitation de deux incubateurs d'entreprises à Saguenay;**

**CONSIDÉRANT** la volonté de Promotion Saguenay et de ses partenaires de soutenir les entreprises innovantes en démarrage, par l'implantation et l'exploitation de deux incubateurs d'entreprises;

**CONSIDÉRANT** que le projet répond aux orientations prises par Promotion Saguenay ainsi qu'aux critères d'admissibilité du Fonds de développement des territoires (FDT);

**À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :**

PROPOSÉ PAR Mme Caroline Giroux

APPUYÉ PAR Mme Marie-Élaine Riou

**QUE** Promotion Saguenay autorise une contribution financière de 50 000 \$ par année pendant cinq ans, puisée à même ses fonds d'opération, pour assurer les dépenses de fonctionnement d'un incubateur numérique à Saguenay;

**QUE** Promotion Saguenay autorise une contribution supplémentaire de 25 000 \$, puisée à même ses fonds d'opération, pour soutenir la mise en place du Réseau régional de formation entrepreneuriale;

**QUE** Promotion Saguenay autorise une contribution financière de 150 000 \$, en vertu du Fonds de développement des territoires, volet soutien aux projets structurants, pour soutenir la mise en place d'un incubateur numérique à Saguenay;

**ET QUE** la direction du service aux entreprises soit autorisée à déposer une demande d'aide financière au FARR (Fonds d'appui au rayonnement des régions) pour la mise en place du Réseau régional de formation entrepreneuriale.  
ADOPTÉE à l'unanimité.

**8.2. Aides financières - Fonds de développement des territoires (FDT);**

**2018-0206**

**8.2.1. Boucherie Claude Fortier;**

**CONSIDÉRANT** que le projet répond aux critères d'admissibilité du Fonds de développement des territoires (FDT), soutien aux entreprises;

**CONSIDÉRANT** que le projet a reçu une recommandation positive du comité d'investissement;

**À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :**

PROPOSÉ PAR M. Pierre-Philippe Tremblay  
APPUYÉ PAR Mme Marlène Bouchard

**QUE** Promotion Saguenay accorde une contribution financière non remboursable de 10 000 \$ à M. Frédéric Therrien pour soutenir la relève de l'entreprise 9347-4229 Québec inc. (Boucherie Claude Fortier) de l'arrondissement Chicoutimi, en vertu du Fonds de développement des territoires, volet soutien aux entreprises;

**QUE** la somme de 10 000 \$ soit puisée à même le poste budgétaire du Fonds de développement des territoires (FDT);

**ET QUE** la direction du service aux entreprises soit mandatée à signer pour et au nom de Promotion Saguenay.  
ADOPTÉE à l'unanimité.

**2018-0207**

**8.2.2. Location d'équipement Chicoutimi;**

**CONSIDÉRANT** que le projet répond aux critères d'admissibilité du Fonds de développement des territoires (FDT), soutien aux entreprises;

**CONSIDÉRANT** que le projet a reçu une recommandation positive du comité d'investissement;

**À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :**

PROPOSÉ PAR M. Pierre-Philippe Tremblay  
APPUYÉ PAR Mme Marlène Bouchard

**QUE** Promotion Saguenay accorde une contribution financière non remboursable de 10 000 \$ à M. Michaël Deraspe pour soutenir la relève de l'entreprise Location d'Équipement Chicoutimi (1976) Ltée de l'arrondissement Chicoutimi, en vertu du Fonds de développement des territoires, volet soutien aux entreprises;

**QUE** la somme de 10 000 \$ soit puisée à même le poste budgétaire du Fonds de développement des territoires (FDT);

**ET QUE** la direction du service aux entreprises soit mandatée à signer pour et au nom de Promotion Saguenay.  
ADOPTÉE à l'unanimité.

**2018-0208**

**8.2.3. Service de garde Bébélougas;**

**CONSIDÉRANT** que le projet répond aux critères d'admissibilité du Fonds de développement des territoires (FDT), soutien aux entreprises;

**CONSIDÉRANT** que le projet a reçu une recommandation positive du comité d'investissement;

**À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :**

PROPOSÉ PAR M. Pierre-Philippe Tremblay  
APPUYÉ PAR Mme Marlène Bouchard

**QUE** Promotion Saguenay accorde une contribution financière non remboursable de 10 000 \$ à Mme Valérie Asselin pour soutenir la relève de l'entreprise 9147-0724 Québec inc. (Service de garde Bébélougas) de l'arrondissement Chicoutimi, en vertu du Fonds de développement des territoires, volet soutien aux entreprises;

**QUE** la somme de 10 000 \$ soit puisée à même le poste budgétaire du Fonds de développement des territoires (FDT);

**ET QUE** la direction du Service aux entreprises soit mandatée à signer pour et au nom de Promotion Saguenay.

ADOPTÉE à l'unanimité.

**9. TOURISME**

**9.1. Rapport de mission commerciale – Seatrade Cruise Lisbon;**

Dépôt du rapport de mission commerciale effectuée par la vice-présidente exécutive pour les croisières internationales.

2018-0209

**9.2. Missions commerciales à venir;**

**CONSIDÉRANT** les missions commerciales à venir, reliées aux croisières internationales, présentées par le directeur général soient à Halifax, Miami et Hamburg – Londres;

**CONSIDÉRANT** que la vice-présidente exécutive est mandatée pour participer à ces missions;

**CONSIDÉRANT** des frais estimatifs de 11 965 \$ avant taxes pour couvrir les coûts reliés à ces missions;

**À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :**

PROPOSÉ PAR M. Pierre-Philippe Tremblay  
APPUYÉ PAR Mme Lise Bernier

**QUE** soient autorisés les déplacements et les frais estimatifs des missions commerciales à venir soient celles d'Halifax, Miami et Hamburg – Londres.

ADOPTÉE à l'unanimité.

**9.3. Tourisme Saguenay–Lac-Saint-Jean - Correspondance;**

Dépôt d'une correspondance.

**9.4. Navettes maritimes du Fjord;**

**9.4.1. Inspection Transport Canada – Échéancier des travaux;**

Le directeur général informe le conseil d'administration sur l'échéancier des travaux et des inspections nécessaires pour le bateau La Marjolaine. Tableau en annexe.

2018-0210

**9.4.2. Travaux de correction du coqueron;**

**CONSIDÉRANT** le tableau présenté en annexe;

**CONSIDÉRANT** les travaux nécessaires au coqueron du bateau la Marjolaine;

**CONSIDÉRANT** que le Groupe Océan est le fournisseur résultant de l'appel d'offres;

**CONSIDÉRANT** que les travaux reliés à la coque n'étaient pas prévus dans l'appel d'offres en question;



**À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :**

PROPOSÉ PAR M. Pierre-Philippe Tremblay  
APPUYÉ PAR Mme Lise Bernier

**D'AUTORISER** le service des approvisionnements de la Ville de Saguenay à procéder à un avis d'intention sur le site des appels d'offres pour valider si le fournisseur est qualifié d'unique.

ADOPTÉE à l'unanimité.

2018-0211

**9.4.3 Réparation des vitres des bateaux Cap Liberté et Fjord Saguenay II – Ajout;**

**CONSIDÉRANT** que des travaux supplémentaires, jugés nécessaires, ont dû être réalisés suite au remplacement des vitres des bateaux Fjord Saguenay II et Cap Liberté;

**CONSIDÉRANT** que cesdits travaux ont engendré des coûts supplémentaires;

**À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :**

PROPOSÉ PAR Mme Carolin Giroux  
APPUYÉ PAR Mme Marie-Élaine Riou

**QUE** soit ratifié un montant supplémentaire de 1 126,67 \$ plus taxes à Coupesag inc. pour le bateau Fjord Saguenay II;

**ET QUE** soit ratifié un montant supplémentaire de 563,33 \$ plus taxes à Coupesag inc. pour le bateau Cap Liberté.

ADOPTÉE à l'unanimité.

**10. AÉROPORT SAGUENAY-BAGOTVILLE**

2018-0212

**10.1. Déneigement du tarmac – Saison 2017-2018;**

**CONSIDÉRANT** que le déneigement est assuré par la Défense nationale selon le protocole d'entente signé entre la Ville de Saguenay et la base militaire de Bagotville;

**CONSIDÉRANT** que toutes les vérifications nécessaires concernant les coûts soumis et facturés ont été validées;

**CONSIDÉRANT** que le montant réservé au budget est établi à 85 000 \$;

**À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :**

PROPOSÉ PAR M. Jean-Marc Crevier  
APPUYÉ PAR Mme Marlène Bouchard

**QUE** soit acceptée la facture telle que présentée au montant de 120 126,92 \$ plus taxes;

**QUE** soit autorisé le paiement de ladite facture;

**ET QUE** la différence entre le montant établi au budget, le montant de la facture et les frais futurs de déneigement pour les mois d'octobre, novembre et décembre 2018, soit puisée à même les réserves RAA accumulées et que le paiement soit fait tel que demandé.

ADOPTÉE à l'unanimité.

**11. COMMUNICATION & MARKETING**

**11.1. Aide financière – Colloque marketing et communications numériques;**

Ce point a été retiré afin qu'il soit présenté dans le cadre de la Politique des congrès et événements.

**11.2. Campagne publicitaire en collaboration avec le Festival des vins de Saguenay 2018 – Ratification;**

**CONSIDÉRANT** l'autorisation préalable du président-directeur général par intérim en fonction en juin 2018;

**CONSIDÉRANT** que la campagne a déjà été présentée à *Salut Bonjour*;

**CONSIDÉRANT** que le budget global a été adopté en avril 2018;

**À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :**

PROPOSÉ PAR M. Jean-Marc Crevier

APPUYÉ PAR Mme Lise Bernier

**QUE** soit autorisé le paiement des factures reliées à la campagne publicitaire en collaboration avec le Festival des vins de Saguenay, pour un montant maximal de 18 000 \$, tel qu'adopté au budget 2018.

ADOPTÉE avec réserve.

**12. VARIA**

**12.1. Dépôt du contrat de travail du directeur général;**

La présidente dépose le contrat de travail du directeur général, M. Patrick Bérubé, précisant que le secrétaire n'a pas signé le contrat pour l'instant.

**12.2. Lettre CNESST;**

Le directeur général informe le conseil d'administration qu'une plainte a été déposée à CNESST et que l'organisation en a été informée par lettre le 10 octobre dernier. Une suite sera rapidement donnée à cette dernière.

Mme Caroline Giroux propose qu'une formation soit fournie aux employés de Promotion Saguenay concernant le harcèlement psychologique en lien avec la nouvelle réforme de la loi sur les normes du travail.

**12.3. Assurance collective;**

**CONSIDÉRANT** que Promotion Saguenay doit revoir son contrat d'assurance collective;

**CONSIDÉRANT** que Promotion Saguenay peut annuler en tout temps le présent contrat avec Desjardins Assurances;

**CONSIDÉRANT** que Promotion Saguenay a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer en son nom un document d'appel d'offres pour l'achat regroupé d'assurance collective;

**CONSIDÉRANT** que Promotion Saguenay est soumis aux règles d'adjudication des contrats de la Loi sur les cités et villes;

**CONSIDÉRANT** les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes : « Permet à la municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'octroi d'un contrat d'assurance; précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles; précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptées par le conseil d'administration de l'UMQ »;

**CONSIDÉRANT** que Promotion Saguenay désire participer à cet achat en commun pour se procurer de l'assurance collective;

**À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :**

PROPOSÉ PAR M. Gérald Savard  
APPUYÉ PAR M. Pierre-Philippe Tremblay

**QUE** Promotion Saguenay joigne le regroupement d'achats d'assurance collective, Saguenay-Lac-Saint-Jean Bas-Saint-Laurent Gaspésie Côte-Nord, de l'UMQ selon les conditions prévues;

**QUE** les fonds soient puisés à même les postes budgétaires d'assurance collective reliés aux différents départements;

**ET QUE** la direction générale soit autorisée à signer tous les documents pour donner effet à la présente décision.

ADOPTÉE à l'unanimité.

**12.4. Épinglette corporative;**

Le directeur général informe le conseil d'administration qu'une épinglette corporative leur sera fournie.

**12.5 Dépôt des politiques d'investissement uniformisées (séance tenante)**

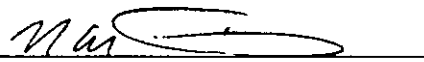
Dépôt des politiques d'investissements préalablement adoptées sous un format uniformisé.

**2018-0215 13. LEVÉE DE LA RENCONTRE**

IL EST PROPOSÉ PAR M. Éric Rousseau  
APPUYÉ PAR Mme Lise Bernier

**DE LEVER** la rencontre du conseil d'administration.

ADOPTÉE à l'unanimité.



Secrétaire

## ANNEXE

## INSPECTION TRANSPORT CANADA – ÉCHÉANCIER DES TRAVAUX

DATE	TRAVAUX
26 OCTOBRE 2018	Déplacement du navire La Marjolaine vers le chantier maritime Sortie de l'eau du navire au chantier de Groupe Océan à L'Isle-aux-Coudres  En cas de mauvaises températures, déplacement reporté au 27 ou 28 octobre 2018.
27 OCTOBRE AU 2 NOVEMBRE 2018	Retrait du ciment dans la partie avant du navire - Coqueron
5 AU 23 NOVEMBRE 2018	Préparation du bateau pour les travaux d'inspection par Transports Canada & RINA
26 AU 30 NOVEMBRE 2018	Inspection du navire par Transports Canada & RINA
3 AU 7 DÉCEMBRE 2018	Travaux en cale-sèche post-inspection (si nécessaires)
10 AU 21 DÉCEMBRE 2018	Remise de l'échéancier par Groupe Océan et Concept Naval pour les travaux de correction de la partie avant du navire – Coqueron
JANVIER ET FÉVRIER 2019	Travaux dans la partie avant du navire – Coqueron
DÉBUT MARS 2019	Inspection des travaux du coqueron par Transports Canada
FIN AVRIL ET/OU DÉBUT MAI 2019	Retour du navire La Marjolaine à Saguenay (Quai de Chicoutimi)
FIN MAI 2019	Inspection annuelle par RINA (Régulière)
JUIN 2019	Travaux de post-inspection annuelle (Entretien régulier)
30 JUIN 2019	Début de la saison régulière sur le Fjord du Saguenay